C0286

1 JOUR

STRATÉGIE ET PILOTAGE ASSURANCES

LES ASSURANCES DANS LA COPROPRIÉTÉ

ENJEUX

Maîtriser les différentes garanties.
Le traitement des sinistres en copropriété met en jeu un réseau d'acteurs et d'assureurs plus complexe que dans les immeubles en monopropriété, notamment du fait que l'immobilier des parties privatives est assuré par le syndicat des copropriétaires. La maîtrise des relations entre ces acteurs conditionne l'indemnisation des dommages dans de bonnes conditions.

PUBLIC

Tout professionnel spécialisé en gestion de patrimoine en copropriété, en gestion de copropriétés et toute autre personne habilitée.

OBJECTIFS

› définir les principes fondamentaux et l'encadrement juridique de l'assurance dans les copropriétés
› identifier les différentes garanties pour assurer efficacement un bien immobilier
› sécuriser le traitement des sinistres.

PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

Exposés théoriques et pratiques à partir de la présentation de cas et d'exemples concrets.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

ANIMATION

Christophe PARIER, Avocat spécialisé en droit des assurances et Nicolas CHARTIER, Expert d'assuré après sinistre et formateur.

DATES CLASSE VIRTUELLE

4 avril 2025
10 octobre 2025

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

- **L'assurance de la copropriété**
  › la nature des dommages à l'immeuble
  › la typologie des dommages couverts (incendie, dégâts des eaux...)
  › quels sont les autres types de couverture ?
  › la responsabilité civile de la copropriété : pour quels types de sinistre ?
  › l'assurance de protection juridique de la copropriété : quelles clauses prévoir ?
  › les valeurs d'assurances des biens
  › que recouvre la notion de valeur de reconstruction ?
  › qu'est-ce que la valeur à neuf ?

- **L'assurance du copropriétaire**
  › les risques couverts par l'assurance multi-risques habitation
  › les risques liés à la location : qu'impose la loi ?
  › l'assurance du mobilier : quels sont les modes d'assurance ?
  › sur quelle base ?
  › l'assurance de responsabilité du copropriétaire : l'assurance propriétaire non-occupant

- **Les principes applicables en matière de responsabilité civile du copropriétaire occupant ?**
  › quelle responsabilité civile du copropriétaire non-occupant ?
  › la responsabilité civile privée
  › quel régime d'assurance de la RC du syndic ?

- **Les dérogations au droit commun**
  › la convention Vol
  › la convention IRSI

- **L'assurance dommages-ouvrage**
  › la définition
  › la mise en jeu après la livraison d'un immeuble neuf
  › l'assurance dommages-ouvrage des travaux sur l'existant.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent

PRIX NET : 740 EUROS - 7 h de formation
Ce prix comprend l'accès à notre plateforme de formation ESPACE47.
Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.
RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Victoria ESTEBAN - 06 60 98 97 91. **victoria.esteban@afpols.fr**
Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. **referenthandicap@afpols.fr**